

Éléments modifiables d'un plan

Les modifications autorisées doivent rester en cohérence avec le référentiel de Refea. Ce que vous pouvez modifier sur un plan d'évaluation dépend de son statut (en cours de modification, validé...).

Dans certains cas, vous pouvez avoir besoin de créer un avenant au plan.

menu : Organisation > Plan d'évaluation

profils : Chef d'établissement, Gestionnaire administratif, Prof. coordonnateur

Quelles modifications nécessitent un avenant ?

Le tableau ci-dessous présente la liste des éléments nécessitant un avenant pour être modifiés lorsque le plan est validé.

Élément du plan validé		Modification sans avenant	Modification avec avenant obligatoire
Plan	Paramétrer le plan	oui	
	Modifier le libellé du plan	oui	
Fiches épreuves	Ajout ou suppression	non	oui
ECCF	Ajout ou suppression	non	oui
Situations d'évaluation	Ajout ou suppression	non	oui
	Modification : <ul style="list-style-type: none"> • Date prévisionnelle • Date définitive décalée de moins de 15 jours • Saisie date définitive • Durée d'évaluation • Données non obligatoires 	oui	

Élément du plan validé		Modification sans avenant	Modification avec avenant obligatoire
	Modification :	non	oui
	<ul style="list-style-type: none"> • Date définitive décalée de plus de 15 jours • Date définitive passée 		
Commentaires	Ajout ou modification	oui	
Prof.coordo. et évaluateurs	Ajout ou suppression	oui	
	Modification (principal ou suppléant)	oui	
Apprenants	Rattacher ou détacher	oui	
	Personnaliser le plan	oui	
	Gérer les enseignements	oui	

Quand peut-on modifier des données sur un plan ?

Statut du plan	Les données sont-elles modifiables ?	Saisie les notes
Création	modifiable	impossible
Modification	modifiable	impossible
Attente CE	non modifiable	impossible
Refus CE	modifiable	impossible
Attente jury	non modifiable	impossible
Refus jury	modifiable	impossible
Validation	modifiable, Pour les données nécessitant un avenant, vous devez créer un avenant.	possible
Avenant	modifiable	impossible

Statut du plan	Les données sont-elles modifiables ?	Saisie des notes
Avenant modification	modifiable	impossible
Avenant attente CE	non modifiable	impossible
Avenant refus CE	modifiable	impossible
Avenant attente jury	non modifiable	impossible
Avenant refus jury	modifiable	impossible
Avenant validation jury	modifiable, Pour les données nécessitant un avenant, vous devez créer un nouvel avenant.	possible

Contraintes

- Les modifications sur les situations d'évaluation sont impossibles lorsque des notes sont saisies sur l'ECCF correspondant ;
- Si la date de réalisation d'une situation d'évaluation est passée, la modification est possible avec création d'un avenant automatique ;
- Si la date de réalisation d'une situation d'évaluation est saisie mais pas encore passée, la modification est possible. Si la date de réalisation est décalée à plus de 15 jours, la modification est possible avec création d'un avenant automatique ;
- Un commentaire peut être modifié ou supprimé uniquement par son auteur ;
- Les profils permettant d'effectuer un commentaire (selon le statut du plan) sont :
 - Gestionnaire administratif ;
 - Chef d'établissement ;
 - Professeur coordonnateur ;
 - Président adjoint de jury ;
- Lorsqu'un avenant est en préparation, modification ou attente, la saisie des résultats obtenus est impossible.